

Et la paresse, bordel ?

« Jéhovah donna à ses adorateurs le suprême exemple de la paresse idéale ; après six jours de travail, il se reposa pour l'éternité » (Paul Lafargue)

Le lien indissoluble qui unit les droits civils et politiques aux droits économiques, sociaux et culturels n'apparaît jamais aussi clairement que dans une période de crise. C'est alors, en effet, c'est aujourd'hui, en fait, que le recul de la protection sociale et de la solidarité organisée s'accompagne de mesures sécuritaires et normalisatrices visant à disqualifier, voire criminaliser l'engagement citoyen et militant, dans ses marges floues d'abord, et peut-être dans son cœur le plus large ensuite. C'est aussi parce que les reculs sociaux engendrent incompréhension, colère et mobilisation populaires que l'État entend encadrer les modalités d'expression de cette colère (depuis les piquets de grève aux manifestants encagoulés en passant par le soutien aux sans-papiers). Les droits de l'Homme apparaissent donc plus que jamais indivisibles — même si on peut regretter que ce soit à travers le prisme de la menace qui pèse sur eux.

Au centre de ces droits économiques, culturels et sociaux, la question de l'emploi (et de son absence) occupe une place de choix, dont l'apparente évidence masque peut-être quelques points aveugles qu'il serait utile d'approfondir, avant que la crise ne nous y contraigne de manière radicale et désordonnée.

Il convient tout d'abord de rappeler que l'emploi, ce n'est pas le travail. C'est même son contraire ou à tout le moins ce qui protège du travail. L'emploi, c'est en effet cet ensemble de dispositifs protecteurs et encadrants (congés payés, préavis, retraite, droit à la formation à l'indemnisation en cas de maladie ou de chômage, limitation de la durée du travail, etc.) acquis de haute lutte et qui permettent d'offrir aux salariés un minimum de sécurité face aux aléas du destin (ou de la conjoncture) et de les sortir de la tyrannie du quotidien qui fut historiquement leur lot.

Mais c'est précisément tout ce cadre protecteur qui est mis à mal depuis une vingtaine d'années sous les coups de boutoir conjoints de la mise en concurrence des territoires — et de son arme favorite, la compétitivité — et de la financiarisation. Alors que le mouvement historique de transformation du travail en emploi s'est retourné, il est illusoire de penser que ce nouveau « travail sans qualité » puisse constituer un vecteur efficace d'accès à la citoyenneté pleine et entière ou à l'émancipation. Comment concevoir que ce travail sans qualité soit une modalité d'accès à la citoyenneté, plutôt qu'à la résignation ou au repli sur soi ?

Car au-delà de la précarisation qu'elle induit, cette tendance au « retour du travail » au détriment de l'emploi s'accompagne également d'un déclin de la fonction intégratrice et potentiellement émancipatrice de l'emploi. Atomisés dans des entités filialisées ou franchisées, les travailleurs peuvent moins qu'avant compter sur les effets bénéfiques — non seulement en termes financiers, mais également en termes citoyens — de leur qualité de salariés. Flexibilité accrue des horaires, services coupés, travail du dimanche, sous-traitance généralisée, recul de la démocratie sociale, recours croissant à l'intérim, etc. se conjuguent en effet pour rendre bien plus complexe le processus de formation et d'articulation d'intérêts communs, qui a historiquement constitué pour de nombreux travailleurs l'école de la délibération politique et le marchepied de l'engagement. La difficulté croissante de l'engagement politique et syndical en entreprise augure en effet mal de son extension au reste de la société.

Mais c'est surtout l'injonction à chercher du travail — plus qu'à en trouver, d'ailleurs — dans une société qui en a trop peu à offrir, qui engendre le plus de dégâts en termes de citoyenneté. Comment en effet considérer autrement ces plans d'activation (de sujets présumés passifs, et dont l'activation doit prendre une forme standard et bureaucratiquement validée) qui contraignent de nombreux demandeurs d'emploi à multiplier les faux-semblants : à signer des *contrats* dont ils savent qu'ils sont en réalité des *ordres*, à multiplier, en faisant mine d'y croire, les envois de CV qui ne créeront d'autres emplois que dans l'industrie papetière, à s'inscrire dans des agences d'intérim qui se transforment rapidement en bottins de la misère, etc.

À la standardisation anonyme et bureaucratique de l'organisation fordiste de l'assurance chômage, a succédé l'époque de l'accompagnement prétendument personnalisé. Loin de la Ligue des droits de l'Homme, la velléité d'une quelconque nostalgie pour le caractère impersonnel des dispositifs antérieurs et leurs capacités à laisser les demandeurs d'emploi abandonnés à leur sort, sans autre contact humain que la file de pointage, sans encouragement, accompagnement ni proposition. Mais un accompagnement sous contrainte de sanction, une personnalisation qui consiste essentiellement à « viser l'homme », plutôt qu'à le comprendre et à le soutenir, ne satisfont guère plus les défenseurs de la dignité humaine que nous continuons de vouloir être.

Cet ensemble de constats devrait nous pousser à revoir plus fondamentalement le rapport schizophrénique et paradoxal que nos sociétés entretiennent au travail. En effet, à mesure que l'humanité s'est dotée de machines capables de faire plus rapidement ce qu'elle devait auparavant produire de ses mains, accroissant dès lors le stock de temps libre disponible, elle a également accru la sphère des besoins et surtout professionnalisé et commercialisé une série de tâches qui relevaient de la sphère autonome ou domestique. Qui peut affirmer que cette lame de fond contribue tant soit peu à l'émancipation ou à la citoyenneté ? Nul n'a mieux saisi et affirmé cette contradiction qu'André Gorz : « Nous nous trouvons dans un système qui ne sait ni répartir, ni gérer, ni employer le temps libéré ; qui s'effraie de son accroissement alors qu'il fait tout pour l'augmenter ; et qui ne lui trouve finalement d'autre destination que de chercher par tous les moyens à le monnayer, c'est-à-dire à monétariser, à transformer en emplois, à économiciser sous forme de services marchands de plus en plus spécialisés, jusqu'aux activités jusque-là gratuites et autonomes qui pourraient l'emplir de sens [...] » (André Gorz, *Métamorphoses du travail*, Gallimard, 1988, p. 17).

C'est à cette lumière que peut se comprendre le fait que la majeure partie des emplois créés avant la crise, l'ait été dans le cadre des titres services, dont il n'est pas interdit de penser, comme le font François-Xavier Devetter et Sandrine Rousseau (*Du balai, Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, éditions Raisons d'agir, 2011), que leur succès compense, au détriment des femmes de milieux populaires, la défaite des femmes des « classes moyennes » dans leur combat pour une juste répartition des tâches domestiques.

Dès lors, la première des priorités en matière de politiques d'emploi ne réside peut-être pas tant dans la création que dans la répartition et la remise du travail à une place moins symboliquement centrale. Autrement dit, dans la capacité à redécouvrir d'autres manières de faire ensemble que dans le cadre de l'entreprise, d'autres moyens de s'émanciper et d'exister socialement que le travail, et même que l'emploi...

Cette année marque le centième anniversaire du décès de Paul Lafargue, auteur du *Droit à la paresse* (1880). À défaut de lutter pour une énième revendication d'inclusion d'un droit supplémentaire dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la relecture salutaire de cet ouvrage éminemment subversif pourra au moins avoir la vertu de nous rappeler que ni le travail ni la consommation n'ont de valeur en eux-mêmes, et que le droit des travailleurs ne s'identifie pas nécessairement au droit de travailler. ■

EDGAR SZOC